

## Développement de l'agriculture

Le Bénin a conçu et met en œuvre les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006–2011. Les OSD s'inscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans mondial et régional. C'est pour donner corps aux orientations stratégiques et priorités du gouvernement que le Bénin s'est doté en 2008 d'un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) de 2008 à 2015. L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de (i) améliorer la productivité et la compétitivité agricole, (ii) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (iii) garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. La mise en œuvre du PSRSA se fera à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le budget programme et le Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) du secteur agricole. Il s'agit des programmes suivants:

1. Développement de l'agriculture
2. Développement de l'élevage
3. Développement de la pêche et de l'aquaculture
4. Administration et gestion du secteur agricole

### Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif global du programme de développement de l'agriculture est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits végétaux et d'augmenter le volume et les recettes d'exportation

Les objectifs quantitatifs à atteindre sur la période 2007 à 2015 sont les suivants : (i) accroître les productions du maïs de 931 599 tonnes à 1 900 000 tonnes, du riz paddy de 72 960 tonnes à 385 000 tonnes, (iii) de l'ananas de 150 000 tonnes à 600 000 tonnes, (iv) de la noix de cajou de 62 281 à 80 000 tonnes, (v) de noix de palme de 280 000 tonnes à 505 000 tonnes, (vi) du manioc de 2 809 000 tonnes à 8 500 000 tonnes, (vii) de l'igname de 1 450 000 tonnes à 3 500 000 tonnes et du coton de 242 000 tonnes à 600 000 tonnes. Aussi, d'ici 2015, il s'agira de : (viii) couvrir entièrement les besoins nationaux en produits maraîchers, (ix) promouvoir

l'utilisation des dérivés des produits agricoles à potentiel bioénergétique tels que le ricin, le *Jatropha curcas*, la canne à sucre et la pomme d'anacarde pour la satisfaction des besoins en énergie domestique et (x) garantir une gestion durable des terres.

### SOUS-PROGRAMMES

#### I. PRODUCTIONS VIVRIERES

*Objectif:* Ce sous-programme vise à accroître les niveaux de production vivrière en minimisant les coûts de production tout en adaptant les systèmes de production au contexte socio-économique. Les principaux résultats attendus se présentent comme suis : (i) les niveaux de production des cultures vivrières se sont accrus et les productivités

Tableau I – Productions visées 2015 pour les cultures retenues dans le PSRSA

Culture	2007 (1 000 mt)	2015 (1 000 mt)
Mais	932	1 900
Rizicole	73	385
Ananas	150	600
Noix d'anacarde	62	80
Coton	242	600
Huile de Palme	280	505



Le Bénin a conçu et met en œuvre les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006–2011. Les OSD s'inscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans mondial et régional. C'est pour donner corps aux orientations stratégiques et priorités du gouvernement que le Bénin s'est doté en 2008 d'un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) de 2008 à 2015. L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de (i) améliorer la productivité et la compétitivité agricole, (ii) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (iii) garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. La mise en œuvre du PSRSA se fera à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le budget programme et le Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) du secteur agricole. Il s'agit des programmes suivants:

1. Développement de l'agriculture
- 2. Développement de l'élevage**
3. Développement de la pêche et de l'aquaculture
4. Administration et gestion du secteur agricole

### Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif global du programme est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines en protéines animales et de dégager des excédents pour l'exportation. Les objectifs quantitatifs sur la période 2007 à 2015 sont les suivants : (i) accroître la production de viande à partir des espèces conventionnelles et non-conventionnelles en la faisant passer de 54 854 tonnes à 92 000 tonnes, (ii) porter la production de lait de 92 000 tonnes à 155.000 tonnes par an, (iii) porter la production d'œufs de 8 400 tonnes à 19 000 tonnes, (iv) garantir une gestion durable des zones d'élevages.

Les principaux résultats attendus pour chaque sous-programme se présentent comme suit: (i) les infrastructures et équipements d'élevage sont renforcés, (ii) l'accès au marché des produits d'origine animale est amélioré, (iii) les infrastructures et équipements de production vivrière sont renforcés, (iv) Les zones de production animale sont accessibles et sécurisées, (v) l'environnement de production animale est restauré, (vi) Les capacités des acteurs sont renforcées, (vii) les niveaux de productions de viande, de lait, et d'œufs ont accrus et les productivités se sont améliorées.

### SOUS-PROGRAMMES

#### 1. VIANDE

*Objectif:* le sous-programme vise à (i) mieux adapter le mode d'élevage des animaux à cycle court (volailles, lapins, porcins, petits ruminants), des bovins, des gibiers en captivité étroite et le mini élevage non-conventionnel au contexte socio-économique pour accroître les niveaux de production de viande tout en réduisant les coûts de production, (ii) assurer l'émergence des filières viandes porteuses afin d'accroître l'accès du pays aux devises.

#### 2. LAIT

*Objectif:* le sous-programme vise à (i) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers l'utilisation des produits laitiers, (ii) assurer l'émergence des filières lait porteuses afin d'accroître l'accès du pays aux devises.

#### 3. ŒUFS

*Objectif:* le sous-programme vise à (i) accroître les niveaux de production des œufs, (ii) améliorer les niveaux de consommation des œufs, (iii) dégager des excédents pour l'exportation.

*Activités (sous-programmes 1, 2 et 3)*

Les activités essentielles à mener sont relatives à :

- (i) Améliorer les performances des matériels de production animale ;

- (ii) Améliorer les itinéraires techniques de production animale ;
  - (iii) Appuyer la structuration des différents acteurs des filières en groupements professionnels ;
  - (iv) Faciliter l'accès aux intrants d'élevage appropriés ;
  - (v) Renforcer de protection sanitaire ;
  - (vi) Réaliser les infrastructures et équipements de production animale et de transformation ;
  - (vii) Mettre en place des infrastructures et équipements d'élevage ;
  - (viii) Aménager et entretenir les pistes des zones de fortes productions des produits et denrées d'origine animale ;
  - (ix) Renforcer le système d'analyse et de contrôle de qualité des produits et denrées d'origine animale ;
- (x) Faciliter la mise en marché des produits respectant les normes et supportant la concurrence ;
  - (xi) Faciliter l'information des éleveurs sur les transactions commerciales des produits et denrées d'origine animale et les créneaux porteurs ;
  - (xii) Mettre en œuvre le mécanisme de stabilisation des prix des produits et denrées d'origine animale ;
  - (xiii) Aménager les aires de pâturage et des couloirs de transhumance ;
  - (xiv) Appuyer la mise en place d'un système rationnel de gestion des zones d'élevage.

*Coût total* : Le coût total du programme Développement de l'élevage est de 404 milliards de FCFA répartis comme suit dans le Tableau I :

**Tableau I – Coûts du programme 2: Développement de l'élevage**

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2012 (milliards de FCFA)	Coûts 2013–2015 (milliards de FCFA)
1. Viande	145	165
2. Lait	25	39
3. Œufs	12	18
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>182</b>	<b>222</b>

### Coût du PSRSA et schéma de financement

La réalisation des objectifs du PSRSA doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement qu'a révélé l'évaluation des coûts.

Ainsi, la stratégie de répartition des coûts distingue quatre catégories d'acteurs, l'Etat, les Organisations des Producteurs Agricoles, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le schéma de financement préconisé est le suivant :

**Tableau 2 : Répartition des coûts entre les acteurs du secteur (en millions de FCFA)**

	2009	2012	2015	Total 2009–2015	Moyenne annuelle
<b>Coût total</b>	<b>1 19 846</b>	<b>253 794</b>	<b>421 360</b>	<b>1 808 947</b>	<b>258 421</b>
Contribution de l'Etat	29 961	63 448	105 340	452 237	64 605
Contribution des Partenaires	41 946	88 828	147 476	633 131	90 447
Contribution du secteur privé	35 954	76 138	126 408	542 684	77 526
Contribution des ménages	11 985	25 379	42 136	180 895	25 842
<b>Part de chaque acteur</b>					
Part de l'Etat	25%	25%	25%		25%
Part des Partenaires	35%	35%	35%		35%
Part du secteur privé	30%	30%	30%		30%
Part des ménages	10%	10%	10%		10%

Source : D'après les travaux du costing du PSRSA, juin 2009.

améliorées, (ii) l'accès au marché des produits et denrées vivrières est amélioré, (iii) les infrastructures et équipements de production et de transformation vivrières et de post-récolte sont renforcés, (v) l'environnement de production vivrière est amélioré, (vi) les capacités des acteurs sont renforcées.

## 2. PRODUCTIONS D'EXPORTATION

*Objectif:* le sous-programme est conçu pour assurer l'émergence des filières porteuses en vue d'accroître l'accès du pays aux devises. Les principaux résultats attendus se présentent comme suit: (i) les niveaux de productions des cultures industrielles ont accrus et les productivités se sont améliorées, (ii) l'accès au marché des produits et denrées des cultures industrielles est amélioré, (iii) les infrastructures et équipements de production industrielle sont renforcés, (iv) les zones de production industrielle sont accessibles et sécurisées, (v) l'environnement de production industrielle est restauré, (vi) les capacités des acteurs sont renforcées.

*Activités (sous-programmes 1 et 2) :*

Les activités essentielles à mener sont relatives à :

- (i) L'amélioration des performances du matériel de production vivrière et industrielles et des itinéraires techniques de production végétale

- (ii) La structuration des différents acteurs des filières en groupement professionnels
- (iii) L'accès aux intrants appropriés
- (iv) La mise en marché des produits de qualité respectant les normes et supportant la concurrence.
- (v) La mise en place des infrastructures et équipements agricoles essentiels
- (vi) L'information des producteurs et acteurs commerciaux sur les créneaux porteurs
- (vii) L'aménagement des bas fonds et des vallées
- (viii) La mise en place d'un système de gestion intégrée de la fertilité des sols
- (ix) La mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de réforme de la filière coton
- (x) Le développement de grandes zones de production des filières prioritaires
- (xi) La mise en place de fermes semencières.

*Coût total :* Le coût total du programme Développement de l'Agriculture est de 1 169 milliards de FCFA. La répartition est présentée dans le Tableau 2.

**Tableau 2 – Développement de l'agriculture (production végétale) (FCFA milliards)**

<b>SOUS-PROGRAMMES</b>	<b>Coûts 2009–2012 (milliards de FCFA)</b>	<b>Coûts 2013–2015 (milliards de FCFA)</b>
1. Productions vivrières	282	174
2. Productions d'exportation	465	248
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>747</b>	<b>422</b>

## Coût du PSRSA et schéma de financement

La réalisation des objectifs du PSRSA doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement qu'a révélé l'évaluation des coûts. Ainsi, la stratégie de répartition des coûts distingue quatre catégories d'acteurs, l'Etat, les Organisations des Producteurs Agricoles, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le schéma de financement préconisé est présenté dans le Tableau 3 :

**Tableau 3 : Répartition des coûts entre les acteurs du secteur (en millions FCFA)**

	2009	2012	2015	Total 2009–2015	Moyenne annuelle
<b>Coût total</b>	<b>1 19 846</b>	<b>253 794</b>	<b>421 360</b>	<b>1 808 947</b>	<b>258 421</b>
Contribution de l'Etat	29 961	63 448	105 340	452 237	64 605
Contribution des Partenaires	41 946	88 828	147 476	633 131	90 447
Contribution du secteur privé	35 954	76 138	126 408	542 684	77 526
Contribution des ménages	11 985	25 379	42 136	180 895	25 842
<b>Part de chaque acteur</b>					
Part de l'Etat	25%	25%	25%		25%
Part des Partenaires	35%	35%	35%		35%
Part du secteur privé	30%	30%	30%		30%
Part des ménages	10%	10%	10%		10%

Source : D'après les travaux du costing du PSRSA, juin 2009.



## Développement de la pêche et de l'aquaculture

Le Bénin a conçu et met en œuvre les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006–2011. Les OSD s'inscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans mondial et régional. C'est pour donner corps aux orientations stratégiques et priorités du gouvernement que le Bénin s'est doté en 2008 d'un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) de 2008 à 2015. L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de (i) améliorer la productivité et la compétitivité agricole, (ii) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (iii) garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. La mise en œuvre du PSRSA se fera à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le budget programme et le Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) du secteur agricole. Il s'agit des programmes suivants:

1. Développement de l'agriculture
2. Développement de l'élevage
3. **Développement de la pêche et de l'aquaculture**
4. Administration et gestion du secteur agricole

### Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif global du programme est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits halieutiques et dégager des excédents pour l'exportation.

Les objectifs quantitatifs sur la période 2007 à 2015 sont les suivants : (i) augmenter la production halieutique nationale de 36 386 tonnes à 50 000 tonnes, (ii) accroître le niveau d'exportation des crevettes de qualité en le faisant passer de 700 tonnes à 900 tonnes par an à partir de 2011 afin d'améliorer les revenus des différentes catégories d'acteurs, (iii) garantir une gestion durable des pêcheries.

Les principaux résultats attendus pour ce programme sont : (i) les niveaux de productions des poissons, crustacés et mollusques ont accru et les productivités améliorées, (ii) les infrastructures et équipement de production des denrées d'origine halieutique sont renforcés, (iii) l'accès au marché des produits halieutique est amélioré, (iv) les zones de pêche et d'aquaculture sont accessibles et sécurisées, (v) l'environnement aquatique est restauré et protégé, (vi) les capacités des acteurs renforcées.

### SOUS-PROGRAMMES

#### 1. POISSON

*Objectif* : le sous-programme « poisson » vise à réduire significativement les importations de poissons congelés. Les résultats attendus sont : (i) le volume de poissons issus de l'aquaculture continentale a sensiblement augmenté, (ii) un plan de gestion durable des ressources halieutiques est mis en œuvre par plan d'eau, (iii) les plans d'eau sont réhabilités, (iv) les stocks maritimes de poissons sont mieux valorisés.

#### 2. CRUSTACÉES ET MOLLUSQUES

*Objectif* : l'objectif est d'accroître substantiellement le volume de crevettes de qualité exporté. Les résultats attendus de ce sous-programme sont : (i) le volume des crevettes exportées est accru, (ii) la qualité sanitaire des crevettes et autres produits de pêche est assurée.

*Activités (sous-programmes 1 et 2)*

Les activités essentielles à mener sont relatives à :

- (i) Améliorer les performances des matériels de pêche et d'aquaculture

- (ii) Améliorer les itinéraires techniques de pêche et d'aquaculture
  - (iii) Installer les centres de production d'alevins
  - (iv) Structurer les différents acteurs du secteur en groupements professionnels
  - (v) Faciliter l'accès aux intrants de pêches et d'aquaculture appropriés
  - (vi) Réaliser les infrastructures socio communautaires de production de pêche et d'aquaculture
  - (vii) réaliser des infrastructures et équipements de production et de transformation des produits de pêche et d'aquaculture
  - (viii) Renforcer le système d'analyse et de contrôle de qualité des produits halieutiques
  - (ix) Faciliter la mise en marché des produits halieutiques respectant les normes et supportant la concurrence
  - (x) Faciliter l'information des pêcheurs et d'aquaculteurs sur les transactions commerciales des produits halieutiques et les créneaux porteurs
  - (xi) Mettre en œuvre un mécanisme de stabilisation des prix des produits halieutiques
  - (xii) Aménager les plans d'eau
  - (xiii) mettre en place un système rationnel de gestion des zones de pêche et d'aquaculture
- Coût total* : le coût total du programme Développement de la pêche et de l'aquaculture est de 170 milliards de FCFA réparti comme suit :

**Tableau 1 – Coûts du programme 3: Développement de la pêche et de l'aquaculture**

<b>SOUS-PROGRAMMES</b>	<b>Coûts 2009–2012 (milliards de FCFA)</b>	<b>Coûts 2013–2015 (milliards de FCFA)</b>
1. Poisson	50	32
2. Crustacées et mollusques	21	67
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>71</b>	<b>99</b>

### Coût du PSRSA et schéma de financement

La réalisation des objectifs du PSRSA doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement qu'a révélé l'évaluation des coûts. Ainsi, la

stratégie de répartition des coûts distingue quatre catégories d'acteurs, l'Etat, les Organisations des Producteurs Agricoles, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le schéma de financement préconisé est le suivant :

**Tableau 2 : Répartition des coûts entre les acteurs du secteur (millions de FCFA)**

	<b>2009</b>	<b>2012</b>	<b>2015</b>	<b>Total 2009–2015</b>	<b>Moyenne annuelle</b>
<b>Coût total</b>	<b>1 19 846</b>	<b>253 794</b>	<b>421 360</b>	<b>1 808 947</b>	<b>258 421</b>
Contribution de l'Etat	29 961	63 448	105 340	452 237	64 605
Contribution des Partenaires	41 946	88 828	147 476	633 131	90 447
Contribution du secteur privé	35 954	76 138	126 408	542 684	77 526
Contribution des ménages	11 985	25 379	42 136	180 895	25 842
<b>Part de chaque acteur</b>					
Part de l'Etat	25%	25%	25%		25%
Part des Partenaires	35%	35%	35%		35%
Part du secteur privé	30%	30%	30%		30%
Part des ménages	10%	10%	10%		10%

Source : D'après les travaux du costing du PSRSA, juin 2009.



## Administration et gestion du secteur agricole

Le Bénin a conçu et met en œuvre les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaborées pour la période 2006–2011. Les OSD s'inscrivent parfaitement dans les initiatives de développement auxquelles le Bénin a adhéré aux plans mondial et régional. C'est pour donner corps aux orientations stratégiques et priorités du gouvernement que le Bénin s'est doté en 2008 d'un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) de 2008 à 2015. L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de (i) améliorer la productivité et la compétitivité agricole, (ii) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (iii) garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. La mise en œuvre du PSRSA se fera à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le budget programme et le Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) du secteur agricole. Il s'agit des programmes suivants:

1. Développement de l'agriculture
2. Développement de l'élevage
3. Développement de la pêche et de l'aquaculture
4. **Administration et gestion du secteur agricole**

### Objectifs et Résultats Attendus

Ce programme vise à contribuer à assurer le maintien et l'accroissement de l'emploi agricole par la mise en place d'un encadrement performant et adapté aux préoccupations des producteurs et à contribuer à l'augmentation du revenu des ménages agricoles.

De façon spécifique, il s'agira d'améliorer l'environnement institutionnel, financier, juridique et politique de façon à créer les conditions requises pour rendre l'agriculture attrayante et compétitive.

### SOUS-PROGRAMMES

#### I. AMELIORATION DE LA GESTION DU SECTEUR AGRICOLE

*Résultats attendus :* (i) les capacités institutionnelles de l'administration sont renforcées (structures pérennes de coordination et d'orientation, études, ateliers/séminaires, concertations, poursuites des réformes, etc.), (ii) les systèmes d'analyse prospective, de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi évaluation du MAEP sont fonctionnels.

#### 2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE

*Résultats attendus :* (i) les capacités du personnel sont renforcées en savoir et savoir-faire, (ii) le cadre et les conditions de travail du personnel sont améliorées, (iii) les structures du MAEP sont dotées en ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement.

*Activités (sous-programmes 1 et 2) :*

- (i) Mettre en place et assurer le fonctionnement des outils et systèmes de gestion
- (ii) Réaliser les études de faisabilité des projets de développement
- (iii) Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi-évaluation du secteur axé sur les résultats
- (iv) Renforcer le dispositif d'encadrement et d'appui conseil des producteurs et transformateurs sur les itinéraires technico-économiques et sur les technologies améliorées appropriées
- (iv) Elaborer les documents périodiques de suivi-évaluation du secteur
- (vi) Renforcer le suivi-évaluation des interventions et des performances du Ministère chargé l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

- (vii) Poursuivre la mise en œuvre des réformes institutionnelles
- (viii) Organiser les sessions de formation et de recyclage
- (ix) Construire et équiper les laboratoires
- (x) Renforcer la mise en œuvre correcte des fonctions régaliennes de réglementation, de contrôle et de régulation du Ministère chargé l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- (xi) Renforcer la mise en place des infrastructures et équipements de travail
- (xii) Doter les CeRPA et autres structures en moyens de travail adéquat
- (xiii) Recruter des conseillers et autres agents de gestion.

### 3. PROMOTION DE LA RECHERCHE AGRICOLE

Résultats attendus : (i) les capacités du personnel de recherche agricole sont renforcées en savoir faire, (ii) le cadre et les conditions de travail du personnel sont améliorées, (iii) des référence technico-économiques performantes et adaptées aux zones agro-écologiques du Bénin sont mises au points et diffusées.

#### Activités (sous-programme 3)

- (i) Mettre en place et assurer le fonctionnement des outils et système planification et de gestion de la recherche agricole
- (ii) Assurer le fonctionnement correct des centres de recherche
- (iii) Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi évaluation des performances de la recherche agricole axé sur les résultats
- (iv) Renforcer les relations recherche agricole-vulgarisation/ conseil agricole-producteurs/transformateurs
- (v) Mettre en place les protocoles de recherche
- (vi) Animer des ateliers mensuels de revue des technologies
- (vii) Construire et équiper les centres de recherche
- (viii) Assurer une formation conséquente au personnel de recherche.

Coût total : le coût total du programme Administration et Gestion du Secteur Agricole est de 142 milliards de FCFA répartis comme suit :

**Tableau 1 – Coûts du programme 4 :Administration et gestion du secteur agricole (milliards de FCFA)**

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2012 (milliards de FCFA)	Coûts 2013–2015 (milliards de FCFA)
1. Amélioration de la gestion du secteur	40	27
2. Renforcement des capacités des acteurs	45	30
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>85</b>	<b>57</b>

#### Coût du PSRSA et schéma de financement

La réalisation des objectifs du PSRSA doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement qu'a révélé l'évaluation des coûts. Ainsi, la

stratégie de répartition des coûts distingue quatre catégories d'acteurs, l'Etat, les Organisations des Producteurs Agricoles, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le schéma de financement préconisé est le suivant :

**Tableau 2 : Répartition des coûts entre les acteurs du secteur (millions de FCFA)**

	2009	2012	2015	Total 2009-2015	Moyenne annuelle
<b>Coût total</b>	<b>119 846</b>	<b>253 794</b>	<b>421 360</b>	<b>1 808 947</b>	<b>258 421</b>
Contribution de l'Etat	29 961	63 448	105 340	452 237	64 605
Contribution des Partenaires	41 946	88 828	147 476	633 131	90 447
Contribution du secteur privé	35 954	76 138	126 408	542 684	77 526
Contribution des ménages	11 985	25 379	42 136	180 895	25 842
<b>Part de chaque acteur</b>					
Part de l'Etat	25%	25%	25%		25%
Part des Partenaires	35%	35%	35%		35%
Part du secteur privé	30%	30%	30%		30%
Part des ménages	10%	10%	10%		10%

Source : D'après les travaux du costing du PSRSA, juin 2009.